

Étude de programmation architecturale portant sur la réhabilitation de l'ancienne école communale de Mont-Dauphin

COPIL n°1

Réunion de lancement de l'étude
jeudi 17 novembre 2022

Participants :

- M. Cyr PIATON, maire ;
- Mme Laëtitia FOURNET, adjointe au maire ;
- Mme Camille ROUZET, adjointe au maire ;
- Mme Barbara FOUGNON, conseillère municipale ;
- Mme Nicole BÉNARD, habitante ;
- M. Laurent MONTFORT, habitant ;
- M François RAITBERGER, habitant, ex-maire ;
- Mme Martine VINCENOT, habitante ;
- Mme Annunzia TRISCHITTA, chargée d'étude au CAUE des Hautes-Alpes, A.M.O. de la commune ;
- M. Samuel CHWALIBÓG, architecte DPLG – urbaniste, chargé d'étude.

La présente réunion a pour objet de présenter le cadre de l'étude de programmation ainsi que les premiers éléments de diagnostic recueillis. Elle s'est déroulée en mairie, en salle Gil Fiorletta, puis en marchant à travers le village et s'est achevée dans les locaux de l'ancienne école.

Déroulement

Après présentation par M. Cyr Piaton de la démarche de la commune et, notamment, de la volonté de favoriser la participation des habitants, l'architecte-programmiste présente l'intérêt d'une démarche de programmation architecturale ainsi que les grandes lignes du contenu d'un dossier de programmation (synthèse des enjeux liés au contexte, notamment urbanistique, patrimonial, environnemental, réglementaire ; synthèse des objectifs poursuivis par le maître d'ouvrage ; diagnostic du bâtiment ; organigramme fonctionnel, fiches de programmation pièce par pièce ; budget estimatif ; phasage).

Il rappelle que la présente réunion est une réunion de démarrage de l'étude, le diagnostic étant en cours de réalisation, notamment au travers des entretiens avec des habitants et des acteurs du projet, de la collecte de documents ainsi que du relevé du bâtiment qui est en cours.

Une réunion du COPIL dédiée à la présentation du diagnostic sera programmée ultérieurement.

La présente réunion a donc pour objet de poser les bases d'un diagnostic partagé sur les thèmes suivants :

- Enjeux de contexte liés à la configuration du site de Mont-Dauphin et du bâtiment étudié ;
- dynamiques socioéconomiques de la commune ;
- fonctionnement du village ;
- Enjeux liés au cadre réglementaire ;
- Besoins exprimés lors des premiers entretiens réalisés ;
- Rappel des enjeux globaux dans le cadre desquels le projet doit s'inscrire ;
- Phasage de l'étude.

Propriété foncière

La question d'une **servitude d'accès** à travers la parcelle communale vers le bâtiment annexe du Pavillon des officiers adossé à l'Est de l'école devra être vérifiée par la commune auprès du CMN. Après visite sur place, la partie accessible du rez-de-chaussée de la façade Sud de ce bâtiment donne accès à un transformateur électrique.

Par ailleurs, dans son patrimoine privé, la commune compte l'église Saint Louis, le cavalier 104 ainsi que la mesure à grain.

Végétation aux abords

Mme Vincenot fait remarquer que les arbres présents aux abords du site permettent de réduire l'impact du vent. Il faudra penser à en replanter sur les parcelles périphériques communales, certains de ces arbres étant vieillissants. M. Monfort ajoute que le site est globalement bien abrité du vent (par la végétation, le mur de clôture et les remparts).

Modèle architectural

Mme Trischitta note que des écoles conçues sur le même modèle architectural que celui de Mont-Dauphin ont été construites à Eyglies (transformation en deux logements privés) et à Saint-Clément-sur-Durance (transformée en mairie). Il serait utile d'observer les différentes réhabilitations ou rénovations réalisées pour en tirer des enseignements pour le projet de Mont-Dauphin.

Témoignage architectural du XXème siècle

L'architecte-programmiste fait remarquer que le bâtiment de l'ancienne école, que l'on apprécie son esthétique ou pas, est le témoignage bâti le plus éloquent de l'architecture du XXème siècle à Mont-Dauphin. Les participants ajoutent que d'autres bâtiments datent également du siècle dernier, mais ne représentent pas le style moderne : l'IGESA (pastiche architectural), la « maison rose » et la « maison grise » (bâtie après la 2^{ème} guerre mondiale à l'emplacement d'un bâtiment touché par le bombardement italien de la place-forte).

Dynamique démographique

M. Piaton fait remarquer que la démographie communale s'approche du palier haut de sa capacité d'accueil, compte tenu des disponibilités des bâtiments existants. Actuellement, il ne reste qu'un seul logement vacant (la « maison rose ») et seules subsistent les possibilités d'aménagement de combles, de subdivision de logements ou de mutation de résidences secondaires en résidences principales.

Exploitation touristique

Les participants notent que la visite des remparts était autrefois ouverte à tous et gratuite, avant que le CMN n'opte pour des visites guidées payantes.

Dynamiques de projet

Le PETR du grand Briançonnais n'est pas perçu comme un outil de projet. Il représente plutôt une compilation d'initiatives diverses.

En revanche, le plan de gestion UNESCO (modèle de gouvernance partagée où l'État est garant) est un outil pleinement approprié par la commune, y compris pour la prise en compte du projet de réhabilitation de l'école.

Besoins évoqués et locaux disponibles

S'interroger sur les besoins émergents dans le village conduit à évoquer les différents lieux dont dispose la commune, au-delà de l'école seule qui ne pourra pas accueillir l'ensemble des fonctions potentiellement attendues.

Les besoins identifiés auxquels devra répondre la réhabilitation de l'école sont a minima :

- Lieu de rencontre / lieu festif ;
- Lieu d'expositions ;
- Atelier partagé
- Résidence d'artistes ;

- Lieu de réunion de travail pour les besoins des festivals.

La fonction de café associatif ne devrait pas être accueillie dans l'ancienne école, compte tenu de la situation excentrée de celle-ci. Un lieu de ce type pourrait éventuellement s'installer dans les **locaux de l'ancienne mairie**, même s'ils sont plutôt exigus.

Le **logement social** est évoqué dans le cadre des missions et compétences communales. Cette affectation pose toutefois la question des nuisances potentielles qui seraient générées par les autres usages du bâtiment envisagés. Le logement municipal situé au-dessus de la remise municipale ou d'autres logements communaux pourraient remplir ce rôle, tout en étant moins excentrés. Un des deux logements existants (mais vétustes) au-dessus de l'école pourrait toutefois être rénové comme logement temporaire d'urgence (personnes en détresse, réfugiés...).

Par ailleurs, la **remise municipale** (utilisée en garage-atelier municipal), en position très centrale, pourrait accueillir une autre fonction. Elle accueille à l'étage un logement communal qui doit être prochainement rénové thermiquement.

Le **préau de l'école** joue actuellement un rôle **d'annexe à l'atelier municipal** (stockage de matériaux et remisage d'engins). En revanche, l'hivernage des plantes municipales se fait dans une serre au jardin historique.

La création de **boxes de location** pour du **rangement et stockage** destiné aux habitants de logements exigus pourrait se faire sur le terrain communal libre mitoyen de l'ancienne remise, même si la situation centrale de ce terrain pourrait le destiner à une fonction plus noble.

La commune possède également un **ancien garage** utilisé comme rangement par le comité des fêtes ainsi que des « soutes » près de la Plantation.

Enfin, il existe une opportunité foncière intéressante pour la commune : le bâtiment dit « **la maison rose** », mitoyen du garage appartenant à la commune et enclavé par un terrain communal non bâti, est mis en vente.

Le pavillon des Officiers, mitoyen de l'école et propriété du Ministère de la Culture, est géré par un concessionnaire qui ne dispose pas de lieu de restauration collective : le bâtiment de l'école pourrait offrir cette opportunité en échange d'hébergement d'artistes en résidence.

L'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture ou en façade pourra être évoquée avec les services de l'UDAP 05, compte tenu de la modernité du bâtiment, de sa très faible covisibilité et de sa propriété communale. Par ailleurs, d'autres sites Vauban classés patrimoine mondial font l'objet d'une réflexion sur ce thème.

La question de la **récupération / réutilisation / réemploi des matériaux** sera abordée pendant la réflexion sur les travaux portant sur l'école. Une plateforme de matériaux-ressourcerie existe à l'Argentière et pourrait être mobilisée dans ce cadre.

Le diagnostic amiante avant travaux reste à réaliser par la commune.

Espaces extérieurs

Il n'y a pas de besoin d'un grand espace extérieur : la Plantation répond déjà à ce besoin.

Par ailleurs, l'espace extérieur pourrait être étendu en utilisant la pente du talus vers l'Ouest (gradins légers ?), en concertation avec le CMN et l'UDAP 05.

Si une installation de cuisson doit être installée à l'extérieur, elle devra être sans feu ouvert (plutôt de type plancha), en vertu de l'interdiction estivale des feux ouverts.

Les anciens caniveaux des rues du village en « marbre » rouge de Guillestre sont actuellement stockés devant l'école. L'architecte-programmiste note qu'ils ont une valeur patrimoniale indéniable et devraient être conservés de façon à ne pas être endommagés ni disséminés. Ils pourront être réservés pour un usage futur, respectueux de leur valeur. Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école, ils pourraient être utilisés de façon réversible pour un aménagement de land art aux abords du bâtiment ou dans un autre espace public communal (Plantation ?).

L'angle de la rue de l'arsenal, devant le portail d'accès à l'école, fait l'objet d'une réflexion de la commune pour un élargissement de la voirie pour permettre un meilleur stockage de la neige par les services communaux en saison hivernale. L'architecte-programmiste signale qu'il faudrait éviter un aménagement de caractère « routier » qui privilégie l'angle de giration au détriment de la géométrie orthogonale des tracés viaires de la place-forte. Peut-être qu'un autre mode d'organisation du déneigement serait possible pour éviter cet aménagement ?

Organisation de la concertation

La restitution publique finale de l'étude de programmation pourrait avoir lieu au mois de juillet 2023, de façon à toucher aussi bien les habitants que les séjournants, notamment des résidences secondaires du village.

La question d'associer l'Association Culturelle et Sociale du Queyras à la réflexion est abordée. Même si les besoins auxquels doit répondre la présente étude sont ceux des habitants de Mont-Dauphin, cette association organise épisodiquement des événements dans le village et pourrait donc avoir des besoins à exprimer. *[Cette question n'est pas tranchée]*

Après la réalisation des entretiens avec les personnes-ressources et du relevé ainsi que du diagnostic architectural, la prochaine étape de la réflexion sera :

l'atelier de concertation autour du diagnostic des besoins,
le samedi 7 janvier prochain de 14h à 17h,
dans les locaux de l'ancienne école.

Seront diffusés aux habitants le présent compte-rendu avec le support de présentation projeté en réunion ainsi qu'un questionnaire permettant de s'exprimer aux personnes ne pouvant pas se rendre à la réunion de concertation.